

**RÉSULTATS DE L'ÉLECTION PARTIELLE
SIÈGE #5
3 NOVEMBRE 2019**

Nombre total d'électeurs : 914

Nombre de votes : 494

Taux de participation : 54%

Rejetés : 2

Chantal Aubry : 197

Miguel Dicaire : 295 (élu)

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019
ORDRE DU JOUR



- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2019 et de la séance spéciale du 21 octobre 2019**
- 4. Suivi des séances précédentes**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 201900743 à 201900811
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du directeur général et secrétaire-trésorier
 - 5.3 État des comptes
- 6. Correspondance**
- 7. Période de questions**
- 8. Administration, finances et communication**
 - 8.1 Comité de gestion financière et ressources humaines du 15 octobre 2019
 - 8.2 Paiement de factures de plus de 3 000\$:

a) Association des loisirs – Subvention 2019	3 500,00\$
b) Infotech – Contrat de soutien 2019-2020	7 122,70\$
c) NI Produits Inc. – 5 bacs à 3 voies	8 492,34\$
 - 8.3 Frais de représentations et de déplacements

a) Jason Carrière	116,10\$
b) Pierrette Charlebois	26,39\$
c) Christian Pilon	59,40\$
 - 8.4 Calendrier des séances régulières du conseil de 2020
 - 8.5 États comparatifs 2019
 - 8.6 Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
 - 8.7 Liste des personnes endettées envers la municipalité
 - 8.8 Avis de motion – Projet de règlement #430-19 Délégation à certains fonctionnaires ou employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats
 - 8.9 Avis de motion – Projet de règlement #431-19 Délégation de pouvoir au Directeur général de l'article 113 et 114 du chapitre C-19 de la Loi sur les cités et villes
 - 8.10 Réhabilitation des puits municipaux P-1 et P-2 à la Municipalité de Plaisance – Proposition technique et financière
- 9. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport mensuel Ordures- recyclage – compostage - Octobre 2019
 - 9.2 Comité de sécurité publique du 22 octobre 2019
 - 9.3 Système d'alerte à la population – Telmatik – Octroi de contrat
 - 9.4 Subvention formation pompiers

- 9.5 Limite de vitesse dans le village à 30 km/h
- 9.6 Adoption du plan de sécurité civile
- 9.7 Vente du 6 roues Cub Cadet

10. Urbanisme et aménagement

- 10.1 Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement
- 10.2 Demande de prolongation du délai/d'un nouveau délai imparti par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour l'adoption des règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau
- 10.3 Dépôt du procès-verbal du CCU du 15 octobre 2019
- 10.4 Dépôt du document comité environnement du 15 octobre 2019

11. Développement économique

12. Loisirs, santé et bien-être

- 12.1 Rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs et de la culture

13. Transport et voirie

- 13.1 Compte rendu du comité de travaux publics du 22 octobre 2019

14. Culture et patrimoine

- 14.1 Pancartes circuit patrimonial

15. Nouveaux items

- 15.1 Achat de fleurs pour l'année 2020
- 15.2 Appui à l'Association des riverains de la Seigneurie Papineau
- 15.3 Étude de regroupement de certains services municipaux – Demande de la Municipalité de Papineauville
- 15.4 Déclaration des intérêts pécuniaires

16. Période de questions

17. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le **4 novembre 2019 à 19 h 00** à la Place des aîné(e)s et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau	Luc Galarneau	Nouveau/Nouvelle
Richard O'Reilly	Micheline Cloutier	Raymond Ménard

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Pilon.

Monsieur Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier est aussi présent.

8 personnes assistent à la séance.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-239

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-240

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2019 et de la séance spéciale du 21 octobre 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 et de la séance spéciale du 21 octobre 2019.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4. Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-241

Chèques : Journal des déboursés - 201900743 à 201900811

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois d'octobre 2019;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois d'octobre totalisant la somme de **279 991,94\$** portant les numéros de déboursés **201900743 à 201900811** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du directeur général et secrétaire-trésorier

Conformément aux dispositions du règlement numéro 374-07, le secrétaire-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Benoit Hébert
Secrétaire-trésorier

5.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité sont déposés aux élu(e)s pour analyse.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois d'octobre 2019 est déposée aux élus.

7. Période de questions à 19h05

9 personnes assistent à la séance.

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-242

Comité de gestion financière et ressources humaines du 15 octobre 2019

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de gestion financière et ressources humaines du 15 octobre 2019.

CONSIDÉRANT les recommandations qui s’y trouvent.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O’Reilly

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

8.2

RÉSOLUTION 2019-11-243

Factures à payer de plus de 3000\$

CONSIDÉRANT les factures à payer qui ne sont pas autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #360-06;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarnau

QUE soient payés les factures suivantes;

Associations des loisirs – Subvention 2019	3 500,00\$
Infotech – Contrat de soutien 2019-2020	7 122,70\$
NI Produits Inc – 5 bacs à 3 voies	8 492,34\$

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux paiements ci-hauts mentionnés.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-244

Frais de représentations et de déplacements

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Jason Carrière	116,10\$
Pierrette Charlebois	26,39\$
Christian Pilon	59,40\$

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-245

Calendrier des séances régulières du conseil de 2020

CONSIDÉRANT les dispositions du Code Municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil détermine que les séances régulières du conseil de 2019 auront lieu aux dates suivantes :

Lundi le 13 janvier 2020 à 19h00
Lundi le 3 février 2020 à 19h00
Lundi le 2 mars 2020 à 19h00
Lundi le 6 avril 2020 à 19h00
Lundi le 4 mai 2020 à 19h00
Lundi le 1^{er} juin 2020 à 19h00
Lundi le 3 août 2020 à 19h00
Mardi le 8 septembre 2020 à 19h00
Lundi le 5 octobre 2020 à 19h00
Lundi le 2 novembre 2020 à 19h00
Lundi le 7 décembre 2020 à 19h00
Lundi le 14 décembre 2020 à 19h00 (spéciale budget 2021)

QU'un avis à la population soit envoyé dans le prochain bulletin Ouvre-moi la porte.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5

États comparatifs 2019

Un document est déposé aux élu(e)s par le Secrétaire-trésorier conformément à la Loi Ce document reflète l'état de la situation financière actuelle et la prévision de fin d'année.

8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-246

Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.7

Liste des personnes endettées envers la municipalité

Une liste des personnes ayant des soldes à payer à la municipalité est déposée aux élu(e)s.

Les procédures pour récupérer ces sommes sont entreprises par l'administration municipale.

8.8

Avis de motion **Projet de règlement #430-19** **Délégation à certains fonctionnaires ou employés le pouvoir** **d'autoriser des dépenses et passer des contrats**

Raymond Ménard, conseiller, donne avis de motion du règlement #430-19 intitulé « Règlement de délégation à certains fonctionnaires ou employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats ». Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élu(e)s, le conseiller demande dispense de lecture.

8.9

Avis de motion **Projet de règlement #431-19** **Délégation de pouvoir au Directeur général de l'article 113 et 114 du chapitre C-19** **de la Loi sur les cités et villes**

Richard O'Reilly, conseiller, donne avis de motion du règlement #431-19 intitulé « Règlement de pouvoir au Directeur général de l'article 113 et 114 du chapitre C-19 de la Loi sur les cités et villes ». Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élu(e)s, le conseiller demande dispense de lecture.

8.10

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-247

Réhabilitation des puits municipaux P-1 et P-2 à la Municipalité de Plaisance – Proposition technique et financière

CONSIDÉRANT la proposition technique et financière concernant la réhabilitation des deux puits municipaux au poste de pompage Fahey par TechnoRem Inc;

CONSIDÉRANT que le poste de pompage Fahey doit subir des travaux majeurs afin d'assurer son bon fonctionnement;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil octroi le contrat à TechnoRem Inc le mandat de réalisation des travaux pour un montant de 17 002\$ avant taxes.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Tableaux des tonnages d'octobre 2019 : Ordures/Recyclage/Compostage

Le tableau des tonnages d'octobre 2019 pour les ordures, le recyclage et le compostage est déposé au conseil.

9.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-248

Comité de sécurité publique du 22 octobre 2019

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de sécurité publique du 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-249

Système d'alerte à la population – Telmatik – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT l'offre de services de Telmatik en date du 20 août 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance désire obtenir ce genre de service pour aviser ses résidents en cas d'urgence et par le fait même assurer une meilleure diffusion de l'informations auprès de ces citoyens;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil retienne les services de Telmatik au coût annuel de 954,60\$.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-250

Subvention formation pompiers

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE la municipalité de Plaisance présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-251

Limite de vitesse dans le village à 30 km/h

CONSIDÉRANT que ce conseil désire assurer la sécurité des piétons et des utilisateurs de la route dans sa municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité reçoit régulièrement des plaintes concernant la vitesse dans les rues de quartiers de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la municipalité de Plaisance abaissera la limite de vitesse dans les secteurs résidentiels et les rues collectrices à 30 km/h;

QUE ce conseil mandate le service des travaux publics pour installer des pancartes aux entrées du village indiquant la nouvelle limitation de vitesse;

QUE ce conseil demande au service des travaux publics d'installer des pancartes dans les rues touchées.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-252

Adoption du plan de sécurité civile

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Plaisance reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs,
Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Anick Tourangeau, l'adjointe au coordonnateur municipal de la sécurité civile soit adopté;

QUE Benoit Hébert, le coordonnateur municipal de la sécurité civile soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-253

Vente du 6 roues Cub Cadet

CONSIDÉRANT l'appel d'offres parue sur le site web et Facebook de la municipalité et l'envoi faite aux municipalités;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de l'ouverture des soumissions le 24 octobre 2019 à 10h;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil accepte la soumission de M. Daniel Labelle au montant de 3 500\$.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service d'urbanisme et environnement dépose un compte rendu de ses réalisations d'octobre 2019.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-254

Demande de prolongation du délai/d'un nouveau délai imparti par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour l'adoption des règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 159-2017 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau est entré en vigueur le 21 février 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Papineau doit, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du SADR, adopter tout règlement de concordance, conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande de la municipalité, un délai ou un terme que lui impartit la LAU pour l'adoption de ses règlements de concordance, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli, conformément à l'article 239 de ladite Loi;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas commencé le processus d'adoption des règlements de concordance et ne prévoit ne pas pouvoir les adopter avant la date du deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Papineau, soit le 21 février 2020;

CONSIDÉRANT que les procédures et les délais prescrits par la LAU sur l'adoption de ces règlements de concordance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de lui accorder une prolongation du délai de 12 mois pour l'adoption de ses règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau, conformément aux dispositions de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-255

Dépôt du procès-verbal du CCU du 15 octobre 2019

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du CCU en date du 15 octobre 2019 ;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil entérine les résolutions #19-10-27 à #19-10-29 et les recommandations apportées.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.4

Dépôt du document comité environnement du 15 octobre 2019

Le document du comité d'environnement du 15 octobre 2019 est déposé au conseil pour analyse.

11. Développement économique

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapport mensuel du coordonnateur des loisirs et de la culture

Monsieur Jason Carrière, Coordonnateur des loisirs et de la culture dépose un compte rendu de ses réalisations d'octobre 2019.

13. Transport et voirie

13.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-256

Compte rendu du Comité de transport et voirie du 22 octobre 2019

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du Comité de transport et voirie du 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT les tâches à réaliser et les coûts qui s'y rattachent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil adopte le document déposé et mentionné dans le préambule;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à engager les dépenses mentionnées dans le document du 22 octobre 2019 afin de permettre la réalisation des travaux;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer les déboursés nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Culture et patrimoine

14.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-257

Pancartes circuit patrimonial

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2019;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 2 000\$ du programme de projets structurants (PSPS) par la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que la municipalité achètera les pancartes prévues pour le circuit patrimonial d'ici la fin de l'année;

CONSIDÉRANT que lesdites pancartes seront installées au printemps 2020

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil autorise le Directeur général/Secrétaire-trésorier à effectuer les transactions nécessaires pour la réalisation de projet;

QUE des autorisations soient obtenues par les propriétaires des terrains avant l'installation des pancartes sur leur propriété.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15. Nouveaux items

15.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-258

Achat de fleurs pour l'année 2020

CONSIDÉRANT les discussions au budget;

CONSIDÉRANT l'estimé déposé par la Pépinière Chantal Martel en date du 29 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance désire installer l'an prochain des bacs et des jardinières de fleurs dans la municipalité comme par les années passées;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil accepte la soumission de la Pépinière Chantal Martel et procède à l'achat de 23 bacs de fleurs et 13 jardinières pour la somme de 2 616,42\$ taxes incluses.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-259

Appui à l'Association des riverains de la Seigneurie Papineau

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 16 octobre 2019 de M. Sylvain Desrochers, Président de l'Association des riverains de la Seigneurie Papineau;

CONSIDÉRANT que l'Association des loisirs de Plaisance demande que la Municipalité de Plaisance appui les riverains dans leur demande de conserver leurs droits de propriété des berges pour les résidents de la rue Martin et de la rue Legault à Plaisance soient préservés tel qu'établit avant l'arrivée du Parc National;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil accepte d'appuyer l'Association des riverains de la Seigneurie Papineau;

QUE ce conseil mandate le Maire, M. Christian Pilon à adresser une lettre au Ministère de la forêt, de la faune et des parcs afin de soutenir les riverains dans leur cause.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-260

Étude de regroupement de certains services municipaux – Demande de la Municipalité de Papineauville

CONSIDÉRANT que certaines municipalités sont aux prises avec une rareté de main-d'œuvre pour assurer la qualité de certains services municipaux;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement de certains services pourrait être viable et rentable, d'ailleurs il y a déjà partage de services pour certaines municipalités;

CONSIDÉRANT que le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) peut soutenir financièrement une étude de regroupement de services;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt commun des municipalités de trouver des moyens pour freiner l'augmentation de la charge fiscale des contribuables;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil accepte qu'une étude de regroupement de services soit faite avec les municipalités voisines intéressées aux conditions suivantes :

- Sans frais, donc entièrement subventionnée.
- Que le dossier soit porté en collégialité par les directions générales des municipalités intéressées.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15.4

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

M. Thierry Dansereau, conseiller ainsi que M. Christian Pilon, Maire ont déposés leur déclaration conformément à la loi.

16.

Période de questions à 19h51

9 personnes assistent à la séance.

17.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11-261

Levée de la séance à 20h10

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 5 novembre 2019

Christian Pilon
Maire

Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier